



## Séance du conseil d'administration du CGDIS du 29 juin 2023

La séance du conseil d'administration du CGDIS s'est tenue au sein du Centre National d'Incendie et de Secours.

Les **affaires du personnel** ont été évacuées avec notamment, 1 adaptation de poste, 5 engagements, 2 mutations internes, 1 départ, 5 avancements et promotions, 2 services à temps partiel, 3 réductions de la période d'initiation.

Le tableau des **emplois managériaux** a été approuvé reprenant les démissions :

CIS	Fonction
Steinfort-Koerich	Chef de CIS
Steinfort-Koerich	Chef de CIS adjoint
Steinfort-Koerich	Chef de CIS adjoint
Flaxweiler	Chef de CIS

Il a été procédé aux nominations :

CIS	Fonction
Steinfort-Koerich	Chef de CIS
Steinfort-Koerich	Chef de CIS adjoint
Ell	Chef de CIS adjoint
Flaxweiler	Chef de CIS

Le **bilan financier de l'année 2022**, tel que présenté lors de la plénière du 25 mai 2023, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise agréé a été approuvé par le conseil d'administration.

Par la suite, le conseil d'administration a approuvé les **propositions budgétaires pour l'année 2024**. Ce budget a été élaboré tout en respectant les progressions budgétaires prévues par le PNOS.

Aux fins d'assurer le bon fonctionnement du service santé au travail du pompier, **un contrat de prestation de service** avec un professionnel de santé est approuvé par le conseil d'administration, de même qu'un **contrat-type** à conclure avec les médecins assurant la garde de directeur des secours médicaux.

Lors de la plénière de novembre 2022, le conseil d'administration a validé une nouvelle version du règlement intérieur portant sur l'Institut National de Formation des secours.

Comme suite à ce vote, la nomination des membres des **groupes curriculaires SAP, INCSA et COM**, pour un mandat de 5 ans, a eu lieu.

Dans ce même cadre, a été procédé à la nomination des membres de la **commission de reconnaissance des diplômes et de la validation des acquis**.

Monsieur Alain Becker a brièvement présenté **l'avant-projet de règlement grand-ducal** portant modification du règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> mars 2019 sur les modalités d'attribution d'une allocation de reconnaissance aux pompiers volontaires du Corps grand-ducal d'incendie et de secours, lequel sera déposé au cours du mois de juillet.

Suite à une intervention de Monsieur Mike Möller, le directeur de l'INFS informe que beaucoup de changements ont été réalisés au site « **RAGTAL** » depuis sa reprise par le CGDIS. Sachant qu'à long terme un nouveau site est envisagé, certains investissements proposés par la DEKRA ne seront pas réalisés.